



**COMMUNE DE COURCHAVON**

# INFORMATIONS

[www.courchavon-mormont.ch](http://www.courchavon-mormont.ch)

## **ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE**

Jeudi 6 juillet 2023 à 20h00, à la halle de gymnastique

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée ;
2. Présentation et adoption du Plan Spécial Revitalisation de l'Allaine ;
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 22'000.— pour la mise à jour du Plan d'aménagement local (PAL) ;
4. Présentation et approbation des comptes 2022 ainsi que les dépassements budgétaires ;
5. Accepter le droit de cité communal de Mme Isabel Cairey-Remonnay et M. Eric Cairey-Remonnay ;
6. Divers

Le procès-verbal mentionné ci-dessus au point 1 est déposé publiquement au secrétariat communal ou sur le site internet communal [www.courchavon-mormont.ch](http://www.courchavon-mormont.ch). Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les comptes 2022 seront à disposition sur le site internet de la commune (une semaine avant environ). Ils peuvent également être demandés au Secrétariat communal avant l'assemblée. Les comptes ne seront pas distribués en assemblée.



### **FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL**

Le secrétariat communal sera fermé du **12 juillet au 15 août 2023**. Il rouvrira le jeudi 17 août 2023 à 16h30.

Rappel des heures d'ouverture : mardi 10h00-12h00 & jeudi 16h30 à 18h30

### **TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET RENOVATION DE LA HALLE ET BATIMENT ADMINISTRATIF**

Les travaux de démontage débuteront dès le mois de juillet mais l'installation de chantier et le gros œuvre seront effectifs dès le mois d'août 2023.

Nous remercions la population pour sa future compréhension lors de cet important chantier qui engendrera sans doute de temps en temps quelques difficultés aux usagers de la route. Nous vous remercions également d'adapter votre vitesse dans ce secteur.

Le secrétariat communal devra s'organiser au fur et à mesure en fonction des travaux en cours. Il sera périodiquement fermé. Des informations seront fixées aux barrières de

chantier. La secrétaire restera joignable par téléphone et par mail et si nécessaire des rendez-vous pourront être organisés. Le maximum sera fait pour que le service à la population reste identique.

### **FETE DU VILLAGE**

Dans le but de mettre sur pied une petite fête dans notre village, nous recherchons des personnes désireuses d'intégrer le comité d'organisation qui sera créé à cet effet. Vous pouvez vous annoncer jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2023 au secrétariat communal par tel ou par mail.

### **DEMANDES DE PETIT PERMIS DE CONSTRUIRE**

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023, la gestion des petits permis de construire sera modifiée. Il sera demandé au propriétaire souhaitant faire des travaux de présenter lui-même son projet à ses voisins et de leur faire signer un formulaire d'accord. Ce document sera disponible au secrétariat communal et sur notre site internet. Il fera partie intégrante de la demande de permis et devra être déposé sous Jurac sous l'onglet « correspondance » au format PDF. Les voisins ayant signé ce formulaire ne recevront plus le dossier par envoi postal.

### **SUBSIDE CAISSE MALADIE DES ENFANTS**

Le subside communal sera versé par le secrétariat communal dès le mois **d'octobre**. Nous vous prions d'apporter, déposer ou envoyer le-s certificat-s d'assurance **2023**.

Nous vous rappelons que ce subside est octroyé pour tous les enfants de la commune (de la naissance à la fin de la scolarité obligatoire) sans distinction des revenus parentaux.

Le subside sera versé directement sur le compte bancaire ou postal des parents. Merci de noter votre no IBAN sur la copie du certificat d'assurance.

### **DISTRIBUTION DE SACS TAXES GRATUITS**

Nous rappelons aux parents d'enfants en bas âge que la commune distribue 30 sacs taxés de 35 litres par année et ce jusqu'à l'âge de 3 ans révolus.

Il en est de même pour les personnes souffrant d'incontinence et/ou énurésie, dans ce cas, sur présentation d'un certificat médical.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

ECOPOINT & MOLOK : nous rappelons qu'il est interdit d'aller déposer ses déchets dans les moloks les dimanches et jours fériés, de même qu'avant 6h00 et après 20h00 les jours ouvrables.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS : nous vous remercions de bien vouloir débarrasser les déchets qui n'ont pas été enlevés par l'entreprise lors de sa tournée (par exemple, déchets électriques, sacs poubelles, etc.).

---

En vous remerciant d'avance de prendre note de ce qui précède et en vous souhaitant à toutes et tous de belles vacances, nous vous présentons nos meilleures salutations.

Courchavon, le 19 juin 2023

Le Conseil communal

